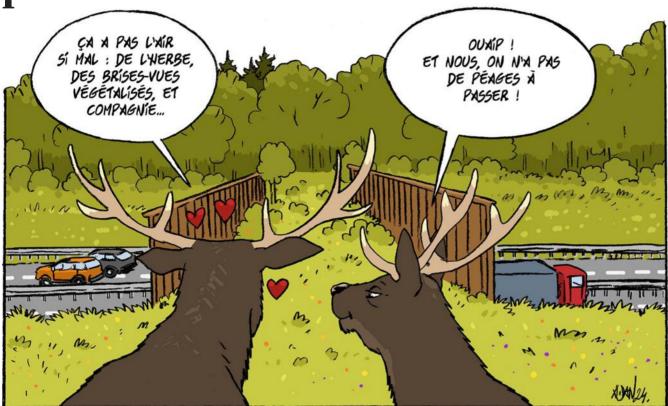
Nature

Des écoponts destinés aux animaux pour franchir sereinement les autoroutes



De nombreux nouveaux "passages à faune" s'élèvent au-dessus des autoroutes de la région pour permettre la traversée des animaux.

• Comment ont émergé les récents écoponts visibles sur les autoroutes de la région ?

Propriétaire des autoroutes, l'État a convenu avec APRR/ AREA, concessionnaire du réseau, d'un programme à mener entre 2019 et 2023 pour construire 19 écoponts, dont 15 en Bourgogne Franche-Comté. Concrétisés dans un délai très court, ces écoponts sont auiourd'hui en service sur l'A6 et l'A36, sur Sampans, Le Puy, Boyer, Monéteau... Une première en France pour un investissement de 4,5 millions d'euros par ouvrage. Pour optimiser leur implantation, nous nous sommes appuvés sur le schéma régional de cohérence écologique qui définit les principaux corridors écologiques et sur l'expertise de spécialistes et acteurs locaux, en concertation avec les services de l'État et le territoire.

• L'écopont profite-t-il à tous les animaux ?

Le loup est revenu depuis l'Italie par le sud-est de la France et a réussi à se disperser malgré les autoroutes via des ou-

vrages, même s'ils sont peu favorables au passage de la faune sauvage. Des mammifères de taille movenne comme le renard ou la martre empruntent régulièrement les buses sous l'autoroute. À l'inverse, le cerf a beaucoup de mal à traverser. La notion d'infranchissabilité de l'autoroute est donc relative. Quoi qu'il en soit, d'une largeur de 25 mètres, les écoponts réalisés sont favorables à tous les types de faune, du plus grand au plus petit. En plus du génie civil propre à un pont, il requiert du génie écologique. Pour inciter au passage, il est palissé d'écrans, couvert de terre sur 20 à 70 cm d'épaisseur, enherbé et végétalisé avec des arbustes et des plantes appétentes. Des cordons rocheux et du bois sont disposés pour la petite faune. Le plus souvent, des mares complètent le dispositif.

• Les résultats sont-ils probants ?

Nous avons rapidement su que le cerf a eu recours à ces écoponts. Depuis mars 2024, un suivi de l'efficacité a été mis en place pour une durée de trois ans. Pièges photographi-

ques, prospections de terrain de certains groupes tels les amphibiens, radiopistages de chauves-souris, tunnels à empreintes pour les petits mammifères, ou encore plaques à reptiles facilitant la détection des reptiles attirés par la chaleur emmagasinée grâce à leur couleur sombre, permettent d'inventorier les espèces qui fréquentent les écoponts. Audelà, nous cherchons à savoir si les écoponts parviennent véritablement à reconnecter les habitats de part et d'autre. Des zones témoins dans des milieux voisins sont étudiées à cet effet.

Pour en savoir plus ▶



Une revue

Vous souhaitez en savoir davantage sur les corridors écologiques? Que vous soyez enseignant ou curieux de nature, découvrez le dossier spécial au format BD sur la trame verte et bleue dans le *Bourgogne Nature Junior N° 8*, revue gratuite éditée par BFC Nature.

La BD existe aussi sous la forme d'une exposition sur bâche, disponible en prêt gratuit.

Un site

Pour vous procurer la revue ou consulter les expositions en prêt, rendez-vous sur www.bfcnature.fr

▶ Partenariat

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association fédératrice Bourgogne-Franche-Comté Nature, association rassemblant vingt-six structures ayant trait à la biodiversité. Une coopération nécessaire afin de mieux « transmettre pour préserver ».

►Crédits

Coordination: Daniel Sirugue, rédacteur en chef de Bourgogne-Franche-Comté Nature et directeur de la SHNA-OFAB. Illustration: Daniel Alexandre. Rédaction: Alice Despinoy avec la collaboration de François Pich

Paroles d'expert

La réussite du programme ne repose pas seulement sur la création des ouvrages. L'entretien se doit d'être adapté: non intensif pour obtenir une configuration la plus proche possible du milieu naturel, il donne lieu à des interventions ponctuelles lors de périodes propices pour limiter le dérangement de la faune. Il est assuré par nos équipes d'exploitation chargées des espaces verts ou par des partenaires, comme la commune de Besançon pour l'écopont de la forêt de Chailluz. Chacun doit aussi veiller à ne pas du tout emprunter les écoponts : il

existe bien d'autres ouvrages à l'usage des humains! Par ailleurs, si une zone d'activité se construit à proximité sans tenir compte de l'existence du corridor écologique, le bel aménagement que représente l'écopont aura une portée limitée. Il est nécessaire que l'ensemble des aménageurs du territoire prennent conscience de l'importance de la préservation de ces couloirs, en accord avec la réglementation.

François Pich •

Responsable environnement du réseau autoroutier APRR/AREA



200